

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

Compléter l'avant-dernière phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« ainsi qu'à ses missions de direction. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En effet, ce sont ses missions de direction toujours exponentielles depuis des années :

PPRE, PAI, ESS, équipe éducative, équipe de suivi, réunions de parents, enfants à besoins particuliers, demandes de l'administration, etc ...

qui font que le Directeur manque de temps